

Modalités de Sélection et de Qualification

Objectif :

Le but de cette charte portant sur les modalités de sélection et de qualification de la Swiss Weightlifting Federation (FSHA-SAGV) ; est d'établir un cadre clair dans le processus qui mène à la sélection des athlètes en Equipe Nationale d'une part, et en compétition internationale d'autre part.

Elle permet d'apporter une transparence dans son fonctionnement, et répond aux exigences techniques de Swiss Olympic au travers de l' « Aperçu des disciplines et catégories », référençant la classification en catégories d'âge, de poids, et par genre/sexe, ainsi que les primes au succès.

La présente charte respecte intégralement la politique de lutte contre le dopage, prescrite par l'ensemble des acteurs régissant l'Olympic Weightlifting sur le plan national et international. Les acteurs sont respectivement, la World Anti-Doping Agency (WADA), l'International Testing Agency (ITA), l'International Weightlifting Federation (IWF) ainsi que Swiss Sport Integrity (SSI).

Composition du Comité de Sélection :

- Président de la FSHA-SAGV
- Chef Technique National
- Head National Coach
- National Coach Women
- National Coach Junior

Le Comité de Sélection de la Swiss Weightlifting Federation s'occupe de la constitution chaque année des Equipes Suisses d'Haltérophilie, et de la sélection des équipes pour les compétitions internationales (tournois internationaux sur invitation), et les compétitions internationales de référence (European Championships, World Championships, Olympic Games).

Sélection en compétition internationale (tournoi sur invitation) :

A chaque saison sportive, la Swiss Weightlifting Federation reçoit plusieurs invitations pouvant provenir de Clubs d'haltérophilie affiliés à une Fédération Nationale Membre de l'EWF (European Weightlifting



Federation) et/ou de l'IWF (International Weightlifting Federation), d'autres Fédérations Nationales, ou de l'EWF et l'IWF directement.

Pour ce genre de compétition, le Comité de Sélection vérifie tout d'abord qu'elle ait été prévue au budget voté par l'Assemblée Générale, et que le coût réel (modalités de participation transmises par l'organisateur) respecte globalement le budget voté.

Arrive dans un second temps la sélection des athlètes, qui promeut généralement la participation de jeunes athlètes en pleine progression ou d'athlètes de niveau intermédiaire n'ayant souvent pas le niveau pour participer aux European Championships et/ou World Championships.

Sélection en compétition internationale de référence (EWF, IWF & CIO) :

Sont considérées comme compétitions internationales de référence, les European Championships organisés par l'EWF, les World Championships organisés par l'IWF, et les Olympic Games organisés par le CIO (Comité International Olympique) et l'IWF pour l'Olympic Weightlifting.

Les modalités de sélection pour ces compétitions ont un cahier des charges plus strict, et valent pour les compétitions Youths (U15 et U17), Juniors (U17 et U20) et Seniors/Elites (15 ans et plus).

Nota bene, la validation des minima qualificatifs se fera OBLIGATOIRE en présence de 3 arbitres officiant sur la compétition, avec la présence requise d'au moins 1 arbitre national sur les 3 arbitres. Autrement dit, les minima ne seront pas valides s'il ont été réalisés lors d'une compétition arbitrée par 1 seul arbitre, ou, sans la présence requise d'au moins 1 arbitre national sur les 3 arbitres officiant.

Le processus de sélection en compétition internationale de référence est déterminé par,

- Une période pré-qualificative (6 mois à 3 mois avant ladite compétition), durant laquelle l'athlète doit se rapprocher ou réaliser les minima définis et révisés par le Comité Technique de la Swiss Weightlifting Federation annuellement. Cela permet une première sélection des athlètes proche ou ayant réalisé les minima pour les « Preliminary Entries » de la compétition en question. Si un(e) athlète réalise les minima définis (sans seuil de tolérance) sur cette période, l'athlète sera alors sélectionné(e) d'office, sans nécessité de réaliser à nouveau les minima pour la compétition internationale de référence visée.

- Un seuil de présélection par catégorie de poids et d'âge, tolérance d'un maximum de 3% en dessous des minima requis et définis par la Swiss Weightlifting Federation. Par exemple, pour des minima établis à 300kg dans une catégorie de poids et d'âge donnée, l'athlète devra effectuer un minimum de 291kg (300 - 3%) afin d'atteindre le seuil de présélection (jusqu'à 3 mois avant ladite compétition, ie. « Preliminary Entries »).
- Une période qualificative définitive (3 mois à 2 mois avant la compétition en question), durant laquelle l'athlète doit effectuer les minima définis pour sa catégorie d'âge et de poids, sans seuil de tolérance sauf avis contraire du Comité de Sélection. Cela conduit à l'établissement d'une liste d'athlètes sélectionnés et validés pour les « Final Entries » de ladite compétition.
- Une tolérance de poids de corps est définie par la Swiss Weightlifting Federation, et permet aux athlètes de toutes catégories de poids et d'âge d'excéder leur catégorie de poids d'un maximum de 1,5%. Pour exemple, une athlète évoluant dans la catégorie de poids des -69kg pourra effectuer les minima établis en ayant au maximum de 70,03kg (69 + 1,5%).
- L'obligation de transmission des informations de géolocalisation de l'athlète « sélectionnable », par l'intermédiaire du système ADAMS (Anti-Doping Administration & Management System) de la WADA. Au moins 3 mois avant le début de la compétition afin d'être éligible et présélectionné via les « Preliminary Entries ».
- L'obligation de Certification par l'intermédiaire de la plateforme ADEL (Anti-Doping Education & Learning) de la WADA. Au moins 2 mois avant le début de la compétition afin d'être sélectionné et validé via les « Final Entries ». A noter que la Certification ADEL doit être valable pour toute la durée de la compétition de l'athlète sélectionné, cette dernière possédant une validité de 2 ans à compter de la date de d'obtention du Certificat ADEL.
- L'obligation de respecter le « Cahier des Charges du Cadre National », régissant notamment l'obligation de participation aux compétitions nationales (Ligue Nationale...), aux Camps d'Entraînement Nationaux entre autres choses.



**SWISS WEIGHTLIFTING FEDERATION
FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE
SCHWEIZERISCHER GEWICHTHEBER-VERBAND**



La présente charte des « Modalités de Sélection et de Qualification » de la Swiss Weightlifting Federation est la responsabilité du Comité Technique de ladite Fédération. Il se réserve le droit de la réviser et de la mettre à jour à tout moment.

Toute modification fera l'objet d'une communication à Swiss Olympique d'une part, et d'une mise à jour sur le site officiel de la Fédération d'autre part, accessible à l'adresse, <https://swiss-olympic-weightlifting.ch/>.

Fait à Meyrin (Genève)

Le 02 Octobre

2025

Le Chef Technique National

Le Head National Coach